

**Monsieur le Président,**  
**Messieurs les Membres du Bureau,**  
**Honorables Parlementaires,**

1. Conformément aux prescriptions de la Constitution, je me présente devant vous, accompagné du Cabinet Ministériel, pour soumettre à votre ratification la Déclaration de Politique Générale de mon Gouvernement.
2. Je me prête d'autant plus volontiers à cet exercice qu'il me donne, pour la première fois, à titre de Chef de Gouvernement, l'occasion de m'adresser à votre Assemblée et, à travers elle, à toute la Nation.
3. Ma présence dans cette enceinte dépasse largement le cadre d'une dynamique politique touchant l'action gouvernementale. En effet, les événements qui ont marqué la première semaine du mois de juillet écoulé, causant, entre autres, la démission de mon prédécesseur, resteront pour longtemps gravés dans la mémoire de tous les Haïtiens.
4. Je voudrais, d'entrée de jeu, saisir cette occasion pour certifier que le message de frustration et de colère de la population, exprimé durant ces trois journées, a été bien compris. Je profite, d'ailleurs, de cette opportunité, pour renouveler ma sympathie et mes sentiments de solidarité envers les victimes directes et indirectes de toutes catégories sociales.
5. Le Président de la République, Son Excellence Jovenel Moïse, devant la manifestation exceptionnelle de cette crise systémique, s'est attelé durant près de trois semaines à consulter un large éventail de secteurs de la société haïtienne afin de déterminer, en plus de la recherche d'un Premier Ministre, les voies et moyens devant permettre de reconstruire le tissu social et remembrer l'économie nationale.

6. Ne nous leurrons pas. La fracture sociale est profonde, voire alarmante. Seule une prise de conscience collective peut nous sauver. Elle nous permettra la réédition de 1803, résultant de la geste historique de solidarité entre deux classes pour l'édification d'une terre de dignité et de liberté.
7. Permettez-moi de remercier le Chef de l'Etat qui, suite à ses consultations sectorielles et à celle, spécifique, prévue par la Constitution avec les présidents des deux Chambres du Parlement, a bien voulu faire le choix de ma personne pour conduire les actions d'un gouvernement inclusif. Je saurai me mettre à la hauteur de cette délicate et difficile mission.

**Onorab Senatè,**

8. Mwen se yon ansyen kandida pou pòs prezidan peyi a. Mwen te anfas kandida Jovenel Moïse ki vi n'prezidan. Jodi a, li rele m pou m vi n' akonpaye l paske nou se 2 demokrat ki vle pote chanjman pou peyi a. N ap mete fòs nou ansanm pou pote lavi miyò pou tout pèp la.
9. Nan mache nan tout rakwen Ayiti Toma pandan kanpay elektoral la, mwen manyen nivo mizè ak dezespwa pèp la. Jodi a, okenn Ayisyèn, okenn Ayisyen pa kwè otorite nan peyi a ka rezoud pwoblèm yo, ni chanje kondisyon lavi l' ki se dwa fondamantal chak sitwayen. Jenès nou an tèlman pa wè opòtinite lakay, pi gwo rèv yo se kite fanmi e menm pitit yo pou al chache lavi miyò yon lòt kote. Danje bèt fewòs nan dlo tankou nan bwa, imilyasyon ak fredri pa dekouraje yo !
10. Aprè benediksyon nou, 2 pi gwo misyon m kòm Premye Minis :  
Se kreye kondisyon pou jenès nou an rekomanse kwè nan pwòp peyi l ;  
E se bay moun k ap kreye travay yo ankourajman pou yo kontinye vanse.



Menm jan an, youn nan pi gwo angajman mwen pral pran se bay garanti pou dyaspora nou an ak etranje vi n' envesti, yon mannyè pou nou pwodui pi plis.

Kidonk misyon pa m, misyon chak Ayisyèn, chak Ayisyen jodi a klè se : REBATE LESPWA ANSANM NAN PEYI SA A!

An nou rebati lespwa pou chak Ayisyèn, chak Ayisyen pa kontinye kwè peyi a fini !

An nou rebati lespwa pou tout pwogrè ki te fèt yo pou demokrasi vanse pa pèdi !

An nou rebati lespwa nan bay chak sitwayèn ak chak sitwayen plas yo nan sosyete sa a!

An nou rebati lespwa pou n montre popilasyon an, nou konprann sa k te rive 6, 7 ak 8 jiyè pase a !

Se dyòb mwen ANSANM AK PREZIDAN JOVENEL...,

AK NOU MENM NAN PALMAN AN...,

AK POUVWA JIDISYÈ A ...

AK KLAS POLITIK LA ...

AK SOSYETE SIVIL LA ...

... POU N REBATE LESPWA !

AN NOU TOUT METE MEN, ANVAN LI TWÒ TA !

### **Honorables Parlementaires,**

11. Dans l'objectif de **redonner espoir** à une population qui attend, aujourd'hui, des résultats concrets et rapides, je suis venu prendre, devant les co-dépositaires de la Souveraineté Nationale que vous êtes, les engagements suivants :
12. Premièrement, **la lutte contre la corruption et la recherche de transparence** sont, en effet, au centre de mon agenda, de ma feuille de route et de celle que je transmettrai à chacun de mes ministres. Je suis prêt à faire face, avec détermination et constance, à toute tentation au sein de mon gouvernement de tirer des

avantages indus, liés à la position ou au rang dans l'exercice de nos fonctions. Les dispositions seront prises pour intensifier les efforts dans la lutte contre les détournements de fonds et la prévarication.

A cet effet, mon gouvernement accordera une attention toute particulière à la finalisation des enquêtes, dans les meilleurs délais, sur **l'utilisation des Fonds Petro Caribe**.

J'appellerai tous les organes et les instances concernés de l'État à jouer leur rôle dans la recherche de la vérité, toute la vérité. Je demanderai, au besoin, la collaboration des partenaires d'Haïti dans la recherche de la vérité et la récupération de fonds indûment acquis. Il n'y a pas de corrompus sans corrupteurs. Les enquêtes ne devront pas se limiter aux sphères de la Fonction Publique Haïtienne.

13. Deuxièmement, l'Etat haïtien doit arrêter de vivre au dessus de ses moyens. Certes, Il faut une **Administration Publique de service** qui puisse répondre aux revendications légitimes de la population mais, en aucun cas, cela ne peut justifier les gaspillages. Je reviendrai sur la Loi des Finances que mon gouvernement, si vous lui accordez votre confiance, devra soumettre au plus vite. Elle reflètera clairement cette obligation de rationalisation, de bonne gouvernance tant au niveau du fonctionnement qu'à celui des investissements. Il faudra réduire les dépenses non essentielles pour orienter les ressources disponibles vers des investissements sociaux ciblant les couches les plus vulnérables.

14. Troisièmement, les dépenses de l'État devront se fonder sur trois principes de base :

- 1) Permettent-elles la création d'emplois ?
- 2) Aident-elles à l'augmentation de la production nationale ?
- 3) Et, enfin, apportent-elles un soulagement aux besoins de services sociaux de la population ?

À court terme, et tant que les indicateurs de notre économie ne montrent des signes de rémission, rien d'autre ne devrait retenir notre attention.



15. Quatrièmement, par l'ouverture d'un **dialogue franc avec les partenaires sociaux**, il devra être mis en place, au delà des mesures urgentes d'accompagnement des couches les plus vulnérables, un véritable paquet social allant d'une réévaluation des salaires jusqu'à la mise en place d'une fiscalité plus juste et plus équitable. Cet exercice sera fait en consultation avec des acteurs de la société civile, du secteur des affaires, des syndicats...

Dialogue et participation seront les maîtres mots de mon administration.

Finalement, je m'engage à intensifier le dialogue et poursuivre les négociations en cours avec nos **partenaires de la communauté internationale**, dans la dignité avec cohérence et pragmatisme. Haïti aura besoin, pendant encore une longue période, de ce partenariat qui, malheureusement, n'a pas su produire tous les fruits escomptés.

16. Ces engagements sont ceux qui sous-tendent la vision politique du rôle que je me donnerai durant la période où je bénéficierai de votre confiance et de celle du Président de la République. Il demeure évident que, pendant cette période, j'aurai à conduire l'action gouvernementale à travers la mise en œuvre de programmes et projets visant le bien-être de la population et le développement durable du pays. Ce cadre d'actions sera, bien évidemment, défini par les Lois des Finances que vous aurez à voter pour permettre au gouvernement, en toute transparence, de mener ses activités sur l'ensemble du territoire et dans les différents secteurs prioritaires et secondaires.

**Monsieur le Président,**

**Messieurs les Membres du Bureau,**

**Honorables Parlementaires,**

17. Je me présente aujourd'hui devant vous à la fin d'un exercice fiscal qui, lui-même, a été particulièrement difficile. Le budget rectificatif vient à peine d'être voté à la Chambre des Députés et mon gouvernement devra, dans l'urgence, déposer un projet de Loi des Finances pour l'exercice 2018-2019. Ce projet de budget ne sera pas un récita! de chiffres, mais un instrument de mise en œuvre de politiques publiques basé sur le résultat/performance à travers une utilisation

tion optimale des maigres ressources disponibles et une rationalisation des dépenses, en fonction des besoins réels de l'heure.

18. Les actions concrètes que je propose à votre attention, pour faire face aux problèmes conjoncturels et défis structurels, s'inscrivent dans une perspective d'efficacité accrue et de pragmatisme, tout en restant alignées sur **les sept (7) axes prioritaires du quinquennat du Président de la République**, lesquels s'articulent ainsi :

- 1) Réformer l'Etat et maintenir la stabilité sociale ;
- 2) Transformer Haïti en une destination d'investissement ;
- 3) Augmenter la production agricole ;
- 4) Construire des infrastructures énergétiques ;
- 5) Renforcer les infrastructures hydrauliques et sanitaires ;
- 6) Améliorer les infrastructures et la qualité de l'éducation ;
- 7) Promouvoir la stabilité à l'aide des projets sociaux.

**Honorables Parlementaires,**

19. L'État doit se réformer parce que la société l'exige ! Nous prenons l'engagement de **transformer l'Administration Publique** en un appareil efficient et efficace. Notre objectif est de mettre l'État au service de la Nation, en le renforçant dans sa mission de stratège et de régulateur. Cette orientation de mon gouvernement conduira, d'une part, à la connaissance et à la maîtrise du territoire national et de ses ressources, et, d'autre part, à la définition de politiques publiques axées, en priorité, sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

20. Une table sectorielle à la Réforme de l'Etat et à la **Décentralisation** sera organisée sous ma supervision directe. Cette table, constituée d'experts nationaux et internationaux, aura pour mandat :

- 1) Élaborer le programme de modernisation de l'État;



- 2) Préparer les projets de lois d'accompagnement ainsi que les modalités d'application.

Les résultats des travaux de cette table devront conduire à la décentralisation effective et efficiente du pays.

### **Honorables Parlementaires,**

21. Mon gouvernement poursuivra les efforts déjà déployés visant à redynamiser l'Administration Publique. Ces efforts devront déboucher sur, d'une part, la rationalisation des dépenses de l'Administration Publique et, d'autre part, le recrutement sur concours des agents et cadres de la Fonction Publique, en veillant au respect des procédures, en les régionalisant si nécessaire, pour que les candidats postulent dès le départ pour des postes dans des zones géographiques qui leur conviennent. Cela devrait, à terme, garantir le juste niveau des effectifs, permettre de mieux gérer les carrières et compenser les sous-effectifs à l'intérieur du pays par une réaffectation judicieuse des sureffectifs de Port-au-Prince et, ainsi, faciliter la consolidation et le contrôle de la masse salariale de la fonction publique.
22. L'importance particulière donnée par mon gouvernement à la **bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption** verra une application concrète par le fait qu'environ une centaine de jeunes professionnels, avec le support et l'assistance de nos partenaires au développement, seront recrutés et formés sur une période de deux (2) ans pour intégrer les Institutions de contrôle telles : l'Inspection Générale des Finances (IGF), la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), l'UCREF et l'ULCC. Il sera aussi procédé à la révision des lois créant l'ULCC et l'UCREF de manière à renforcer l'autonomie et l'indépendance de ces institutions garantes de la saine gestion des biens de l'État et du contrôle des mécanismes de blanchiment d'argent.
23. À la base d'un État au service de tous, il y a la **problématique de l'inclusion**. Cela passe, de manière concrète, par la capacité d'assurer l'accessibilité des bâtiments publics, la production de matériels éducatifs adaptés aux personnes



vivant avec des déficiences motrices, visuelles, cognitives et émotionnelles, des programmes d'assistance sociale pour les personnes vulnérables, ainsi que des incitations fiscales pour les employeurs de cette catégorie de la population. Je m'engage à déployer tous les efforts possibles en ce sens.

**Honorables Parlementaires,**

**24. La cherté de la vie, le chômage** sont dus à des déficiences structurelles qui ne peuvent être comblées sur une courte période. Toutefois, le gouvernement s'attellera, dès les premiers jours, à y apporter des correctifs en attendant de s'attaquer aux causes fondamentales. Des programmes, ciblant la pauvreté extrême, par la baisse du coût de la vie et l'augmentation du pouvoir d'achat de la population, seront mis en œuvre en partenariat avec les opérateurs économiques publics et privés. Ces programmes viseront :

- 1) Le lancement de travaux à haute intensité de main d'œuvre ;
- 2) La définition, la négociation d'initiatives porteuses pour supporter la production, la commercialisation de produits alimentaires de base tels: le maïs, le millet, le riz, le pois, l'huile, etc.;
- 3) L'expérimentation de projets pilotes de financement et d'assistance à des organisations d'ouvriers et d'artisans: tels, cordonniers, couturiers etc..

Dans le cadre d'un **programme d'apaisement social**, au centre de l'avènement d'une société inclusive, nous demanderons une mobilisation de toutes les énergies pour que, dans tous les quartiers des villes et des sections communales, des transferts de ressources budgétaires permettent l'organisation d'activités qui réparent et renforcent les liens sociaux. Nous encourageons le secteur privé à y participer car la faiblesse du capital social rend les investissements privés plus risqués et rend le pays plus fragile.

Ces activités, conduites avec l'appui de tous les ministères du secteur social, devront réunir les jeunes, les femmes et les adultes en situation précaire dans des actions d'amélioration de l'environnement physique orientées vers la génération de revenus et la baisse du coût de la vie.



25. Le Gouvernement encouragera des activités visant le **développement de compétence entrepreneuriale chez les jeunes**. La création d'entreprises dirigées par des jeunes sera également supportée. Les liens sociaux seront raffermis et développés grâce à la création de Maisons de la Jeunesse dans chacune des communes au rythme de 30% par année et aussi par la création d'Académies de sports dans chaque département géographique au rythme d'au moins une par année. **La Cité de la Jeunesse de la Croix-des-Bouquets, voulue par le Président de la République**, verra le jour. Elle commencera à accueillir le fleuron de nos jeunes sportifs, de nos jeunes écrivains et nos jeunes artistes plasticiens ou musiciens. Nous espérons jeter les bases du cinéma d'animation qui rapidement trouvera une place unique dans la production artistique de notre hémisphère.
26. En vue d'alléger le fardeau du coût de logements sur les ménages et les jeunes professionnels, mon gouvernement prévoit dans **le secteur du Logement et de la Construction** de :
- 1) Créer les conditions légales et administratives pour favoriser l'émergence d'une classe de développeurs investissant dans des programmes de logements adaptés à la réalité des jeunes ;
  - 2) Mettre en œuvre un vaste programme de logements sociaux ;
  - 3) Mettre en place le système incitatif approprié pour la reconstruction de la ville de Port-au-Prince ;
  - 4) Élaborer les plans et les schémas d'aménagement régionaux et départementaux.
27. La mise en valeur de nos ressources patrimoniales aussi bien matérielles qu'immatérielles permettra de consolider une **industrie culturelle** qui deviendra la marque distinctive d'Haïti dans la région. La restauration des sites, des forts permettra une reconquête environnementale qui s'appuie sur le dynamisme des jeunes de chacune des communes concernées ainsi que sur l'accompagnement des établissements scolaires et des municipalités. Cette reconquête bénéficiera **de l'infrastructure de la stratégie de la Caravane du changement** assurant ainsi une intégration optimale des interventions de divers secteurs. Au cœur de cette approche on retrouve une imbrication de l'économique, du culturel et du politique.



## Honorables Parlementaires,

28. Le gouvernement, que j'aurai l'honneur de diriger, accordera une place particulière à la promotion de la **création artistique et au développement culturel**. L'État a le devoir sacré d'encadrer nos artistes. S'y engager pro-activement, c'est octroyer véritablement ce rôle pionnier à la culture dans le développement économique de notre pays. Avec nos modestes ressources et l'assistance de nos partenaires internationaux, nous allons nous mettre à l'œuvre pour réaménager les équipements culturels du pays et en construire d'autres. Permettez que je mette l'emphasis sur « pays », car Port-au-Prince ne saurait représenter toute Haïti.
29. Naguère, nos lycées servaient de pépinières aux grands orchestres du pays. Je prends l'engagement de travailler au renouvellement de cette tradition. Nous devons aller plus loin. Il nous faut inclure la danse, le théâtre et les arts plastiques. L'école, étant le premier lieu de réduction des inégalités, doit devenir une authentique édification culturelle. Il faut que, très tôt, nous donnions accès aux pratiques artistiques en inculquant le goût de l'art à nos enfants.
30. Permettez-moi d'évoquer le temps où Haïti, à travers sa culture, brillait de tous ses feux, le temps où toutes nos délégations –petites ou grandes- se faisaient accompagner à l'extérieur d'artistes haïtiens. Nos peintres, nos danseuses et danseurs, nos musiciens, nos écrivains ont, avec fierté, hissé l'étendard national au premier prix au Premier Festival des Arts Nègres à Dakar en 1966. De grands prix ont été raflés par nos écrivains et nos jeunes artistes. Nous ne pouvons passer sous silence Dany Laferrière qui a été immortalisé en devenant membre de l'Académie Française. Jadis, de nombreux pays étrangers se faisaient représenter dans notre prestigieux carnaval. C'était l'âge d'or du tourisme en Haïti. Il est temps de reconquérir notre place.
31. De plus, notre culture doit pouvoir favoriser l'épanouissement d'un sentiment d'appartenance à notre chère Haïti. Notre culture, cette culture haïtienne chère à



nous tous, dernier rempart dans la préservation de notre identité. Notre culture, dis-je, devra continuer à jouer le rôle du laborieux, mais impeccable tisserand de nos liens sociaux. Nos grands artistes, nos producteurs de renom doivent faire l'objet de considérations spéciales de l'Etat.

**Monsieur le Président,**

**Madame, Messieurs les Honorables Membres du Sénat,**

32. Le **système éducatif national** est caractérisé principalement par une offre scolaire globale insuffisante par rapport à la demande sociale d'éducation. En effet, suivant les résultats de l'enquête scolaire 2015-2016, le système éducatif haïtien compte dans son ensemble dix-neuf mille cinq cent cinq (19,505) institutions scolaires dont quatre-vingt-cinq pour cent (85%) sont des écoles du secteur non public. Parmi les institutions dénombrées, soixante pour cent (60%) intègrent l'éducation préscolaire, quatre-vingt-quinze pour cent (95%) dispensent l'enseignement fondamental et seulement vingt (20%) des écoles offrent l'enseignement secondaire. On a dénombré dans le système quatre millions cent sept mille soixante quatorze (4, 107,074) élèves dont les soixante quatorze pour cent (74%) se trouvent au niveau de l'enseignement fondamental. L'éducation préscolaire compte dix-sept pour cent (17%) des effectifs et le secondaire n'en compte que neuf pour cent (9%).

33. Aussi, mon gouvernement interviendra-t-il sur deux niveaux. Un premier niveau qui se concentrera sur la Gouvernance du secteur et le développement d'infrastructures éducatives permettant un double mouvement d'accroissement de l'efficacité organisationnelle et d'augmentation du parc scolaire public. Conformément aux engagements pris par son Excellence Jovenel Moïse, Président de la République, il s'agira d'accroître l'offre d'éducation par la construction de nouvelles salles de classe et la réhabilitation d'une centaine d'écoles environ, surtout en milieu rural, particulièrement dans les sections communales déficitaires. Ces nouvelles salles de classes, devront permettre à terme de prendre en charge, de manière durable, cinq cent mille (500.000) enfants que nous n'étions pas capables de retenir dans le système éducatif.



34. Un second niveau d'intervention se concentrera sur l'amélioration de la qualité dans tous les sous-secteurs, dans un souci de pertinence et de contribution efficace à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Rappelons que l'éducation est l'affaire de tous, non pas celle du ministère chargé de l'éducation. Comme le répète à l'envi un vieux dicton africain : « Il faut un village pour élever un enfant ». Ici, plus qu'ailleurs, devra s'exercer le principe de la solidarité de l'action gouvernementale. Tous, vous êtes conviés à relever ce défi séculaire : une éducation de qualité pour tous les jeunes haïtiens et toutes les jeunes haïtiennes au préscolaire, à l'école fondamentale, au secondaire, dans les centres de formation professionnelle et dans les institutions d'enseignement supérieur. Notre administration veillera à ce que la formation civique des haïtiens et haïtiennes soit prise en compte dès la petite enfance. Elle devra s'assurer que les jeunes sachent lire, comprendre les mathématiques, et maîtriser la science et les technologies.

De plus, le Gouvernement veillera à la création de dix académies d'excellence en vue de constituer très tôt les compétences dont le pays a besoin. Ces académies accueilleront, dans des internats, les élèves les plus performants de chaque département. Au plan de l'enseignement supérieur, les classes propédeutiques faciliteront, dans tous les départements, l'accès à un enseignement supérieur de qualité qui répondra par des cycles courts et des cycles longs aux besoins de chaque région. L'augmentation de l'offre scolaire et l'amélioration de la qualité de l'éducation constituent deux grands défis de la prochaine administration devant permettre aux jeunes haïtiens de bien s'insérer dans le 21<sup>ème</sup> Siècle, un siècle dominé par le savoir et les technologies.

### **Honorables Parlementaires,**

35. Une attention particulière sera portée de manière transversale sur **l'équité de genre**. La seconde majorité la plus importante du pays (après les jeunes), aura notre constante attention. Le principe des trente pour cent (30%) édicté par notre Constitution devra être scrupuleusement appliqué dans toutes nos décisions (*la structure du Gouvernement actuel est déjà un exemple de notre volonté d'œuvrer en ce sens*). Il ne suffira pas de veiller uniquement à l'aspect quantitatif. Il faudra également veiller à l'aspect qualitatif de la question. Dans tous les domaines, il faudra promouvoir l'excellence pour les filles et les



femmes du pays en les distinguant et en les accompagnant. Je tiens d'ailleurs ici, encore une fois, à rendre hommage aux vaillantes joueuses de la sélection féminine U-20.

36. Distingués membres du Parlement, dirigeants de Partis politiques, conjugons nos efforts pour que le profil de cette Assemblée ressemble un peu plus au pays réel ! Ouvrons pour la parité de genres dans toutes les sphères de la représentation nationale. Cependant, il est une question encore plus brûlante que celle de la représentation, c'est celle des violences, troublantes et inacceptables, faites aux filles et aux femmes. Je veillerai à ce que la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes soit l'affaire de tous. La violence liée au genre doit être traitée dans toutes ses dimensions. Je m'engage par devant vous à la garder au-devant de la scène et à tout mettre en œuvre pour que les choses changent tant dans la perception que dans la réalité. Qu'elles changent sur le lieu de travail, dans les espaces publics, mais surtout dans l'espace clos de la famille.

#### **Madame, Messieurs, les Parlementaires,**

37. Selon le rapport de juin 2017 du Ministère de **la Santé Publique** et de la Population, Haïti dispose de seulement six virgule trois (6,3) professionnels de la Santé pour dix mille (10,000) habitants. Nous sommes très en deçà du seuil de soixante (60) professionnels recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'indicateur de la disponibilité de lit d'hôpital par habitant est tout aussi accablant, soit sept (7) lits pour dix mille (10,000) personnes, la moyenne mondiale est de quatre cents (400). Nous sommes dans le peloton de queue sur quasiment tous les registres. Il nous faudra renverser cette tendance. Nous devons travailler à améliorer la situation afin d'atteindre, dans un délai raisonnable, le niveau des standards régionaux, sinon internationaux.
38. S'il est vrai que mon Gouvernement se propose de corriger et d'innover, il devra ainsi respecter les engagements pris en 2015, en matière d'objectifs de développement durable. À cet égard, je prendrai les mesures concrètes pour favoriser l'accès de tous aux soins de santé. Il n'est pas normal qu'une jeune mère puisse mourir à l'accouchement dans notre pays en ce 21<sup>ème</sup> Siècle parce qu'elle n'a



pas accès aux soins de santé ou qu'un jeune enfant abandonne l'école à cause de l'appauvrissement de sa famille du fait des dépenses de santé ou, encore, qu'un adulte souffre d'une maladie non transmissible comme l'hypertension artérielle ou le diabète et ne puisse bénéficier d'un traitement adéquat.

39. RECONSTRUIRE L'ESPOIR, c'est oser dire la vérité sur les causes sous-jacentes aux problèmes qui provoquent les difficultés de l'Etat à respecter l'exigence constitutionnelle de garantir la santé à tous les citoyens. Les problèmes sont d'ordre structurel. La précarité des ressources de l'Etat constitue un handicap majeur dans l'offre qualitative et quantitative des soins de santé adéquat à la population.

RECONSTRUIRE L'ESPOIR, c'est rassurer les Haïtiens et les Haïtiennes par rapport à l'engagement d'atteindre la couverture sanitaire universelle. Il reste évident qu'une citoyenne et un citoyen, en bonne santé, pourront mieux accéder aux opportunités de formation et d'emploi et, par là, sortir du cercle vicieux de la pauvreté et contribuer à une croissance économique inclusive. Tout comme les investissements dans l'éducation, l'amélioration du système de santé est un investissement dans le développement humain durable de notre pays.

40. Le Président de la République Jovenel Moïse a inscrit parmi les axes prioritaires de son administration le lancement d'un vaste programme de réforme du système de santé, des services hospitaliers et la mise en place d'un système d'assurance médicale universelle et, conséquemment, une commission présidentielle a été mise en place.

Les deux principales priorités du secteur pour les prochaines années sont :

- 1) Des soins de santé primaire disponibles sur toute l'étendue du territoire ;
- 2) Une réforme du système de santé et des services hospitaliers.

41. Ainsi, en fonction des disponibilités budgétaires, le programme de construction et de fonctionnement des centres communautaires sera au cœur de la stratégie de mon gouvernement. Par ailleurs, les efforts se concentreront sur le bon fonctionnement des centres de référence qui, dans certains cas, sont dans un état



déplorable et indigne de leur catégorisation. La disponibilité des ambulances sur tout le territoire fera également l'objet d'une attention soutenue.

De même, la question de la mise en place d'un système d'assurance-santé générale sera une priorité.

Je ne saurais terminer sur la question de la santé sans une pensée spéciale pour le Docteur Mikaelle Amédée Gédéon, ancienne Ministre de la Santé Publique, ancienne Présidente de la Croix Rouge. Cette Spécialiste en santé publique est une victime de plus, je dirais de trop, des défaillances de notre système de santé. Je salue sa mémoire.

### **Honorables Parlementaires,**

42. En ce qui concerne **l'accès à l'eau de qualité**, pour garantir l'accès à ce bien incontournable et fondamental, le gouvernement compte :

- 1) Récupérer et traiter efficacement les eaux de ruissellement de manière à les utiliser efficacement pour améliorer la disponibilité en eau potable pour tout le pays ;
- 2) Poursuivre les travaux de renforcement des capacités de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) pour améliorer la distribution de l'eau potable à travers le pays ;
- 3) Rénover le système de distribution dans divers centres urbains et construire des réseaux dans les zones récemment occupées par les résidences ou les entreprises ;
- 4) Améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones rurales.

À cet effet, j'encourage le Parlement à voter le projet de loi créant l'Institut National des Ressources Humaines.

### **Honorables Parlementaires,**

43. Face aux grands défis actuels, j'ai la ferme conviction que **la Diaspora Haï-**

**tienne** constitue un atout de taille. Elle fait partie du présent et, certainement, de l'avenir d'Haïti.

La Diaspora est comme « l'espace de deux réservoirs de ressources » pour Haïti. Un réservoir de ressources financières et un réservoir de ressources humaines. L'implication systématique profonde de la Diaspora dans l'action de développement d'Haïti peut être un raccourci majeur. Elle aidera notamment à reconstituer une classe moyenne viable, prospère et agissante.

44. Mon Gouvernement soumettra à la Diaspora un pacte afin de consigner dans les lois les obligations d'Haïti envers sa diaspora et vice versa.

Un pacte, donc, pour inscrire dans les textes de lois et, sans détours juridiques, les droits de la Diaspora dans la marche des choses haïtiennes et les devoirs qu'implique la manifestation de ces droits.

Un pacte, pour faire de la Diaspora un espace de consultation important au même titre que les grands regroupements au sein de la société haïtienne mère.

Il est temps que cesse l'ère de la politique saisonnière faite de coups de chapeau à la diaspora, de déclarations élogieuses. Il est temps que naissent de nouvelles pratiques reposant sur une réelle politique d'intégration, sur des acquis constitutionnels reconnaissant en tout et partout les droits inaliénables de nos frères et sœurs de la diaspora au statut intégral, authentique de citoyen à part entière. Nous envisagerons la possibilité pour qu'à terme, les Haïtiens vivant à l'étranger puissent voter à l'occasion des élections nationales.

### **Honorables Parlementaires,**

45. La question **migratoire** revêt une importance capitale pour l'Administration Moïse/Céant. De nos jours, la problématique de la migration est caractérisée par trois éléments principaux :

- 1) L'absence de documents;
- 2) L'absence de réglementation dans les déplacements de population (internes et externes) ;



- 3) Les difficultés à rejoindre la communauté nationale (accès aux services, représentation extérieure ou protection).
46. L'Administration Moïse/Céant compte intervenir sur la question migratoire par le biais des actions suivantes :
- 1) Mettre en œuvre des politiques incitant les jeunes à rester chez eux, aussi bien au niveau des provinces qu'au niveau national ;
  - 2) Élaborer et mettre en place des politiques permettant de rentabiliser la migration du point de vue culturel, économique et social ;
  - 3) Veiller à ce que les droits de nos populations émigrées soient respectés ;
  - 4) Renforcer les structures d'accueil pour ceux qui seraient rapatriés et déportés ;
  - 5) Prendre toutes les mesures adéquates pour la surveillance et le contrôle des déportés sur le territoire national ;
  - 6) Et, enfin, négocier fermement les conditions de rapatriement forcées de nos ressortissants dans le respect des règles internationales.

**Honorables Parlementaires,**

47. Une nouvelle donne politique se dessine sur l'échiquier international depuis la fin de la guerre froide en 1991. Les spécialistes, en relations internationales, prédisent que le monde bipolaire des années 45-90 sera, tôt ou tard, remplacé par un monde multipolaire dominé par 3 ou 5 grandes puissances mondiales. Des pays à économies émergentes tels que le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (BRICS) sont pressentis pour faire partie de ce nouveau club qui assurera le leadership mondial.

Pour faire face à cette nouvelle réalité des relations internationales, le gouvernement que j'aurai l'insigne honneur de diriger mettra en œuvre une politique étrangère qui, conformément à la vision du Président de la République, aura pour principal objectif, d'une part, de continuer à défendre, au niveau international, les intérêts d'Haïti ainsi que ceux de ses alliés tout en demeurant fidèle



aux principes du droit à l'auto-détermination des peuples et à la défense des droits humains, et, d'autre part, de consolider les bonnes relations qui existent, si heureusement, avec nos alliés traditionnels et développer des relations diplomatiques et commerciales avec les pays dits à économies émergentes, en particulier, ceux de l'Amérique Latine.

48. Cette politique étrangère aura également pour tâche de mener une diplomatie au service du développement socio-économique, de la promotion des investissements privés en Haïti et de la recherche de nouveaux marchés pour nos exportations et nos PME intéressées à écouler leurs produits à l'étranger. Les instructions seront passées aux services centraux du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) afin qu'un système de veille des marchés soit mis en place et soit opérationnel aussitôt que possible afin d'écouler nos produits, notamment les mangues, le café gourmet, le cacao fermenté, les huiles essentielles, le rhum, les produits de l'artisanat ou du prêt-à-porter.

L'augmentation des exportations du pays s'avère nécessaire pour réduire l'important déficit de la balance commerciale qui cause des pressions sur le marché local des changes et alimente l'inflation qui rogne le pouvoir d'achat de la population.

49. Le temps est révolu pour les diplomates disposés à ne faire que de la représentation. Les diplomates de l'Haïti d'aujourd'hui doivent pouvoir mettre à contribution les ressources financières et humaines mises à leur disposition afin d'aller identifier les entreprises prêtes à s'implanter dans notre pays. Une synergie entre les différentes Institutions publiques et associations de patrons doit être développée pour pouvoir mettre à la disposition de nos diplomates les informations dont ils ont besoin dans le cadre de leur travail. Dans cette perspective, l'accent sera mis sur la refonte, la dynamisation des services internes du MAE afin qu'ils soient à l'écoute de nos services extérieurs et vice versa.

Le Ministère des Affaires Etrangères aura besoin d'un personnel — interne et externe — qualifié et bien rôdé. Nous entendons à cet égard poursuivre les réformes déjà entamées au niveau de la Chancellerie. Toutefois, un accent particulier sera mis sur le mérite et l'expérience de nos diplomates, somme toute, sur la professionnalisation du métier de diplomate.



50. Plusieurs tentatives de mise en œuvre d'un cadre de coopération externe, élaboré au cours de ces trente dernières années, n'ont pas eu les résultats attendus. L'objectif en matière de coopération, pour les trois prochaines années, vise d'abord à consolider les acquis et à rationaliser les politiques dans le but de renforcer l'action gouvernementale pour que la coopération externe s'intègre parfaitement dans le cadre des grandes orientations politiques du gouvernement. Le Cadre de Coordination de l'Aide au Développement (CAED) sera redynamisé par l'institutionnalisation d'un dialogue permanent avec nos différents partenaires internationaux. L'alignement de la coopération sur les priorités nationales sera au centre des objectifs que mon gouvernement se propose de poursuivre.

**Monsieur le Président,**

**Distingués Membres du Bureau,**

**Honorables Parlementaires,**

51. L'intégrité de **la justice** et la santé de l'économie sont intimement liées. Les secteurs porteurs de l'économie nationale ne pourront se développer dans un contexte juridico-légal fait d'incertitude et d'imprévisibilité. Les enjeux de justice sont au cœur des stratégies d'investissement de la sécurité des vies et des biens. La respectabilité d'un pays à l'échelle internationale dépend largement de la qualité de sa justice et de la situation des droits humains.

Permettez-moi, à ce stade, de rappeler qu'avec l'indépendance du Pouvoir Judiciaire rendue effective par les lois de Novembre 2007, l'Exécutif tout en jouant son rôle, en vue de faciliter l'accès à la Justice, n'a pas toute la responsabilité dans les défis et enjeux de la Justice en ce qui se rapporte à sa distribution qui est essentiellement assurée par les Cours et Tribunaux sur lesquels le CSPJ exerce son pouvoir disciplinaire. Les défis sont nombreux. Certains, prioritaires, nous imposent aujourd'hui d'effectuer de nouvelles réallocations au bénéfice de la justice dans les limites de nos disponibilités budgétaires.

52. Mon Gouvernement compte s'attaquer aux problèmes de compétences et de lenteur dans le système par l'organisation des Parquets, des Palais de Justice



et Tribunaux de Paix suivant les sensibilités et/ou les spécialités des Commissaires et des Juges. Il engagera des pourparlers avec le CSPJ en vue d'étendre ces innovations aux Magistrats de siège.

De même, il sera envisagé et mis en œuvre le renforcement de la formation dispensée à l'Ecole de la Magistrature (EMA), dans la perspective d'une collaboration fonctionnelle, dans le respect de l'indépendance du Pouvoir Judiciaire, ce, aux fins de mieux outiller nos Magistrats et élèves-Magistrats. Dans cette démarche, le personnel d'accompagnement (huissiers, greffiers) sera également pris en compte.

53. Le déploiement périodique, dans les prisons, commissariats et sous-commissariats de l'équipe de l'assistance légale et de l'Inspection, nous permettra d'être renseignés à temps de la situation de chaque détenu et de faire les recommandations nécessaires à l'autorité de justice compétente y compris en ce qui concerne la question de la détention préventive prolongée. La rotation des parquets, des Juges de Paix se déployant dans les lieux de détention activera la marche des dossiers, facilitera le jugement sur place. Une attention particulière sera portée au personnel judiciaire d'accompagnement pour la livraison à temps d'expéditions d'actes, de jugements, de décisions judiciaires, ce, conformément aux tarifs en cours.

Les critiques constructives et conseils des organismes des droits humains seront pris en compte.

**Monsieur le Président,**

**Distingués Membres du Bureau,**

**Honorables Parlementaires,**

54. Il n'y aura aucune tolérance pour les **spoliateurs, les accapareurs de biens fonciers ou les imposteurs** de tous poils. Outre la Commission Présidentielle mise sur pied contre les spoliateurs, que mon gouvernement entend bien entendu soutenir, l'appui aux Barreaux, aux Cours et Tribunaux, pour éradiquer l'imposture et les « rakèt », sera manifeste.



Tout en saluant les efforts déployés par le Parlement pour doter le pays de nouveaux codes pénal et de procédure pénale, ainsi que le projet de loi portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Assistance Légale actuellement en deuxième lecture à la Chambre Basse, le gouvernement ne compte pas s'arrêter à ces réformes du système judiciaire. Nous comptons nous pencher sur la vétusté de différents textes de loi afin de les adapter à la mouvance juridique nationale et internationale. Le respect de la règle de droit sera notre leitmotiv.

### **Honorables Parlementaires,**

55. La **Police Nationale d'Haïti (PNH)**, auxiliaire de la justice, n'a pas encore atteint le niveau souhaité et nécessaire pour couvrir tout le territoire national. Je veillerai à ce que ces objectifs quantitatifs soient atteints dans les délais possibles mais, surtout, je m'assurerai que les exigences de qualité, d'impartialité et de professionnalisme soient respectées. Je suis conscient, à l'instar du Chef de l'Etat, de la dimension de cette politique publique comme vecteur de l'investissement. Je crois surtout que la population a besoin d'être rassurée sur la capacité et la volonté de nos forces de sécurité, de garantir la paix publique. Cette question est hautement sensible et je me propose de tenir, dans les meilleurs délais, une réunion du CSPN.

En harmonie avec les instructions du Président de la République, nous nous proposons, d'œuvrer dans le sens d'une amélioration qualitative de la condition policière. Aux problèmes d'effectifs et de fonctionnement se sont greffées, dans le corps policier, des frustrations nées d'insatisfactions multiples, les unes aussi légitimes que les autres. Nos policiers peuvent être assurés que leurs préoccupations légitimes seront considérées, avec justesse, empathie, dévouement et reconnaissance. La qualité du travail d'un policier et d'une policière est la résultante combinée de leur niveau de professionnalisme, des moyens mis à leur disposition et du traitement qui leur est donné. En tant que Chef du gouvernement, j'agirai, avec promptitude, pour que les choses évoluent, à ce triple niveau, dans une direction mutuellement satisfaisante et en cohérence avec les ressources budgétaires.



**Honorables parlementaires,**

56. En ce qui concerne la sécurité nationale, le rétablissement de l'Armée est une réalité. En étroite harmonie avec le Président de la République, le Gouvernement poursuivra résolument le développement des Forces armées d'Haïti. Des forces engagées dans le processus de consolidation démocratique et d'accompagnement de politiques inclusives de développement. Quelle est la plus grande menace qui pèse sur le projet initial de nos pères fondateurs ? Il s'agit de la dégradation de notre environnement. Nos forces armées ont notamment pour tâches prioritaires de contribuer au reboisement, de préserver les bassins versants et de participer à la revalorisation de nos sites patrimoniaux. Une armée mobilisée à plein dans les grands travaux nationaux, voilà ce que mon gouvernement s'engage à consolider. Protéger et étendre notre maigre couverture forestière est une exigence constitutionnelle. Notre armée sera de ce combat.

**Honorables Parlementaires,**

57. Les structures de l'État devront être présentes sur tout le territoire, à travers la mise en œuvre progressive **d'une décentralisation effective**. Mon Gouvernement engagera un dialogue permanent avec les collectivités territoriales de manière à élaborer les mécanismes et soumettre à l'approbation du Parlement un ensemble de textes de lois permettant aux communes de reprendre en charge progressivement les attributions et compétences qui devraient leur être dévolues et qui ne l'ont pas encore été par l'Administration centrale. Cela inclura notamment :

- 1) Renforcement institutionnel, juridique et financier des gouvernements locaux ;
- 2) Élaboration et vote de la loi sur la fonction publique municipale ;
- 3) Établissement du service social obligatoire pour les étudiants, universitaires en fin de cycle.



Honorable Président,  
Membres du Bureau,  
Honorables Parlementaires,

58. Rien de ce que je viens de proposer, aussi bien dans le domaine du renforcement de nos institutions que de l'apaisement du climat social en passant par les politiques sectorielles (la sécurité, l'éducation ou la diplomatie), n'est envisageable si le pays ne possède un **environnement économique** solide. La capacité de l'Etat de se donner les moyens, pour mener à bien ses initiatives, est directement liée à la création suffisante de richesses. En revanche, si nous poursuivons cette tendance anémique de notre croissance du produit intérieur brut (PIB), nous continuerons à occuper les dernières places parmi les nations pauvres. Nous n'aurons jamais les marges de manœuvre adéquates pour conduire, en toute autonomie, les actions du changement et aboutir à des résultats probants pour notre population.

Honorables Parlementaires,

59. L'économie haïtienne a enregistré une croissance réelle moyenne après le séisme de 2010 de un point sept pour cent (1.7%), tirée principalement par le secteur primaire et, dans une moindre mesure, par le secteur tertiaire. Ce taux est très faible et, surtout, reste en deçà des taux de deux chiffres indiqués par le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH 2030) requis pour réduire la pauvreté qui demeurerait à un niveau élevé de cinquante-neuf pour cent (59%) et l'extrême pauvreté à près de vingt-cinq pour cent (25%) en 2013.

L'économie est peu diversifiée et les contraintes à son expansion sont nombreuses, notamment, l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée et d'infrastructures de base. Ces contraintes constituent un véritable goulot d'étranglement au développement économique, singulièrement dans le secteur de l'énergie et dans celui des infrastructures routières. La faiblesse des ressources publiques pour les investissements et leur entretien, un environnement des affaires peu favorable au développement du secteur privé, la sous-exploitation des ressources du



sol et du sous sol, l'asphyxie du secteur industriel et la contribution insuffisante du secteur tertiaire essentiellement basé sur le commerce, sont autant de freins à une croissance saine de notre économie.

Ces obstacles constituent autant de défis que nous devons transformer en opportunités à mettre en valeur au bénéfice de nos compatriotes.

Notre administration s'engage à renforcer la productivité et la compétitivité de l'économie haïtienne pour placer le pays sur la voie de la prospérité.

**Madame et Messieurs les Parlementaires,**

60. Bien que la croissance économique ait été révisée à la baisse pour l'année 2018 à deux points un pour cent (2.1%), nous avons tablé sur un taux de croissance économique de quatre pour cent (4%) en 2019 grâce à la mise en place des mesures de soutien qui portent sur l'amélioration du cadre macroéconomique (performances budgétaires et financières) et de l'environnement des affaires dans notre pays. Elles concernent le rattrapage du retard de notre pays en matière d'infrastructures agricoles, hydrauliques, routières, numériques et énergétiques. Elles sont relatives à la mise en valeur significative de toutes les potentialités du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie). Elles traitent également des secteurs industriels et de services pouvant être des moteurs vigoureux de notre économie. Elles abordent enfin tous les autres facteurs de succès pour le développement socioéconomique de notre pays qu'il conviendrait de soutenir pour le bonheur de toute la population.

**Monsieur le Président,**

**Messieurs les Membres du Bureau,**

**Honorables Parlementaires,**

61. En vue de maintenir la stabilité du cadre macro-économique, le gouvernement mettra en place, à brève échéance, des mesures de renforcement de la chaîne



PPBSE (Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi, Evaluation) qui est la meilleure méthode pour assurer une utilisation optimale des ressources. Ceci en conjugaison avec la réduction du train de vie de l'Etat et la rationalisation des dépenses qui devront permettre d'améliorer la gestion de la trésorerie et la qualité de la dépense publique notamment des investissements.

62. Dès le premier trimestre de l'exercice budgétaire 2018-2019, des mesures significatives et spécifiques seront mises en œuvre en vue du renforcement des capacités des administrations fiscale et douanière leur permettant ainsi de lutter contre la fraude, l'évasion fiscale et la contrebande tout en accroissant les recettes de l'Etat.

D'ici la fin de l'année fiscale 2018-2019, nous soumettrons à la sanction du Parlement un projet de réformes fiscale et douanière qui, sur les trois prochaines années, devra nous permettre d'améliorer la pression fiscale tout en luttant contre la contrebande et la concurrence déloyale. Nous devons pouvoir nous ouvrir aux nouvelles formes et alternatives de financement avec l'approfondissement du marché financier utilisant de nouveaux produits, les bons de la diaspora, le partenariat public privé dans la réalisation des infrastructures tout en ayant une bonne capacité d'adéquation de la soutenabilité de la dette d'une part et de l'acquisition de capacité de financement d'autre part.

Mon gouvernement, dans ce domaine comme ailleurs, sera soucieux de restaurer notre capacité à identifier nos priorités, de définir nos moyens d'intervention et de travailler avec nos partenaires pour aller dans le sens de nos intérêts conformément à la volonté exprimée par son Excellence Jovenel Moïse, Président de la République. Il s'agit d'affirmer et d'agir en tant qu'Etat souverain qui entend conduire lui-même sa politique économique de façon responsable.

63. Nous poursuivrons les efforts engagés pour maintenir les réformes au niveau des finances publiques conformément aux engagements pris vis à vis de nos partenaires financiers. Ces réformes, qui visent notamment le renforcement des capacités de contrôle et de planification des directions du budget et du trésor, devront aussi en toute transparence permettre la mobilisation des ressources et la rationalisation des dépenses en mettant en place un cadre macro économique sain et stable nécessaire à la bonne conduite de notre développement. La



stabilité macro-économique est une condition nécessaire pour garantir les investissements privés nationaux et internationaux devant conduire à la création d'emplois et de richesses.

**Monsieur le Président,**

**Honorables Parlementaires,**

64. La performance économique est également fonction du pilotage et celui-ci ne peut être efficace si nous ne disposons pas d'informations fiables sur les secteurs économiques et sur la population. La croissance accélérée du PIB nécessite la construction d'une économie moderne s'appuyant sur les instruments de modélisation et de prospective basés sur des statistiques fiables et à jour. A cet effet, les efforts seront axés sur la finalisation du processus de **recensement de la population** au niveau national pouvant aider à la réorganisation et au renforcement des structures de planification et de gestion du développement, le suivi-évaluation des politiques, programmes et projets, l'élaboration d'une stratégie nationale d'aménagement du territoire et des stratégies régionales en lien avec la politique des villes ou la révision de la Politique nationale de population.

**Honorables Parlementaires,**

65. L'objectif d'un programme de reconstruction de l'économie nationale vise à déboucher sur l'émergence d'un secteur privé national productif, concurrentiel et compétitif. Il a été, maintes fois, affirmé que c'est d'abord sur le secteur privé et sur le dynamisme de ses agents que repose la responsabilité d'assurer un développement suffisant et soutenu. Le gouvernement devra créer et maintenir des conditions plus favorables à l'éclosion et au développement d'initiatives privées, locales et étrangères, sans pour autant sacrifier ses objectifs de justice sociale et de gardien des intérêts collectifs. Il devra redéfinir son cadre d'intervention en mettant en place des programmes visant à:



- 1) Réhabiliter et moderniser les structures et infrastructures existantes ;
- 2) Favoriser le développement de secteurs clés de l'économie nationale.

Le gouvernement travaillera à lever les contraintes fondamentales dont se plaignent les investisseurs et mettra en place les conditions favorables au développement du secteur privé formel avec l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'urgence d'appui audit secteur. Des mesures spécifiques viseront les petits et moyens entrepreneurs sur l'ensemble du territoire.

66. Toutes les réformes nécessaires, convenues avec les acteurs du secteur privé, seront mises en œuvre (réduction des coûts, soutien aux filières porteuses, investissements). Nous poursuivrons le dialogue instauré avec eux pour qu'ils puissent mieux jouer leur rôle de moteur de l'économie. Par ailleurs, nous inciterons le secteur privé non formel à se formaliser. Nous rendrons accessibles, dans la mesure du possible, les informations sur les marchés publics au moins six (6) mois à l'avance afin de permettre à certaines PME, notamment dans les provinces, de se positionner. Nous soutiendrons la dynamisation et le développement des coopératives de production, et encouragerons la recherche et le développement d'entreprises technologiques à travers un ou plusieurs incubateurs.

Nous soutiendrons les plus entreprenants parmi nos opérateurs, ceux qui innovent, qui agissent dans les secteurs porteurs de l'économie et les mettent en valeur pour constituer de véritables champions et des références au niveau national ou international.

Pour encourager les jeunes à développer leur sens d'entrepreneuriat, dans les dispositions relatives aux transactions budgétaires, le Gouvernement va proposer la création des conditions légales pour ouvrir la participation aux marchés publics de travaux et de services aux jeunes sociétés de moins de trois ans de création.

67. Il existe une multitude de programmes, chacun ayant été mis en place au cours des dernières années pour répondre à des besoins spécifiques sans vraiment être replacés dans un contexte plus général devant former un ensemble cohérent. Les pourvoyeurs d'aide sont nombreux et, malheureusement, les uns ignorent



trop souvent les actions des autres. Le gouvernement, à travers le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et celui de la Planification et de la Coopération Externe, devra négocier et favoriser la mise en place de programmes d'aide et d'investissement, en tenant compte des caractéristiques de l'économie haïtienne et des facteurs susceptibles d'ancrer le développement du pays dans le durable.

### **Honorables Parlementaires,**

68. Le tourisme représente, aujourd'hui, la principale industrie des pays de la Caraïbe. Il s'agit d'un secteur économique important aussi bien en termes d'emplois qu'en valeur ajoutée. Le gouvernement appuiera sa stratégie de relance du secteur touristique sur les avantages comparatifs qu'offre le pays en cette matière. Haïti se distingue des autres destinations des Caraïbes par sa culture originale faite de composantes variées. De plus, elle bénéficie d'une position géographique privilégiée, d'une histoire et de milieux naturels exceptionnels.

Il s'agira de renforcer les pouvoirs de l'Autorité Nationale du Tourisme en lui donnant les moyens institutionnels, organisationnels et financiers lui permettant d'atteindre les objectifs de relance du secteur.

Les infrastructures de formation existantes en hôtellerie seront renforcées et multipliées afin qu'elles répondent adéquatement aux nécessités actuelles et aux exigences professionnelles et techniques du secteur. Nous pensons à la création d'un Institut du Tourisme et de l'Hôtellerie, pourvu d'un centre de consultation en gestion touristique dont la mission consistera en l'apport d'une aide technique à la PME touristique.

Nous devons renforcer les avantages compétitifs du pays pour rendre la chaîne de valeurs plus fluide dans le secteur touristique à travers des maillons plus solides.

69. L'investissement dans le secteur touristique devra être facilité, d'une part, par la normalisation des procédures et une meilleure cohésion des Institutions publiques concernées et, d'autre part, l'amélioration du cadre réglementaire incitatif à l'investissement touristique.



Toujours sur le plan de la facilitation de l'investissement, un programme de crédit touristique sera mis en place. Ce programme visera à consolider et à modifier la structure de l'offre actuelle par l'innovation, la rénovation et l'ajout d'équipements. Des pôles de développement touristique prioritaires seront créés, lesquels permettront d'orienter les investisseurs vers des sites aptes à une mise en valeur rapide et au moindre coût, incluant la création de zones touristiques et l'aménagement de circuits touristiques.

L'amélioration de l'accueil global sera prise en compte par une meilleure organisation du réceptif depuis les ports d'entrée jusqu'aux centres hôteliers et sites touristiques. Tout sera mis en œuvre pour diversifier l'offre de divertissement et pour une meilleure exploitation de notre patrimoine culturel et historique.

70. Les Haïtiens de l'intérieur et de la diaspora seront mieux informés et sensibilisés sur la sécurité et les avantages du développement et de l'investissement touristique par la publication de documents visant à faire connaître Haïti aux Haïtiens. Enfin, un programme de promotion sur les marchés traditionnels sera élaboré et le développement de nouveaux marchés cibles sera priorisé. Ces activités devraient viser aussi bien les investisseurs, les consommateurs que les agences de voyage, les grossistes ou les transporteurs.

**Monsieur le Président,**

**Messieurs les Membres du Bureau,**

**Honorables Parlementaires,**

71. Tous les pays accordent une place privilégiée à leur **agriculture** et aux activités qui y sont reliées. Haïti étant un pays où plus de cinquante pour cent (50%) de la population vit des produits de la terre, il existe au-delà de considérations stratégiques ou démographiques, des domaines inexploités capables d'accroître notre production agricole et de contribuer du même coup à corriger certains grands déséquilibres de l'économie nationale par l'amélioration de la balance commerciale et une baisse du chômage. Nous importons pour plus d'un milliard de dollars de produits agricoles pour seulement soixante millions (60.000.000) d'exportations.



Nous envisageons de lancer des programmes de crédit et d'assurance agricole en vue de renforcer les capacités de production du pays dans ce secteur. Nous prendrons, parallèlement, des dispositions pour protéger les plaines agricoles contre l'urbanisation sauvage. Je m'assurerai que les dispositions de la loi sur la protection des zones agricoles soient entièrement respectées.

72. Les objectifs poursuivis par le gouvernement dans le secteur de l'agro-alimentaire seront de:

- 1) Protéger les terres fertiles contre leurs utilisations à des fins de spéculation;
- 2) Améliorer la gestion de l'eau par la mise en place et le développement d'un système approprié pour la maîtrise des eaux de surface et la construction de plusieurs barrages d'irrigation et réservoirs de conservation d'eau afin de mettre en valeur plus de cent mille hectares de terre;
- 3) Mettre en place un programme d'incitation visant à l'accroissement de la valeur ajoutée nationale dans les activités reliées à la production, à la transformation et à la distribution des aliments;
- 4) Promouvoir la création de PME agro-industrielles à travers des blocs de production, surtout pour la culture rizicole dans la vallée de l'Artibonite, la plaine de Maribaroux, la plaine de Torbeck, la plaine de Saint-Louis du Sud et la plaine d'Abraham ;
- 5) Mettre en œuvre des programmes visant à une plus grande complémentarité des activités de transformation, de distribution et de production, bref, la chaîne de valeurs dans le secteur agricole devra être construite ;
- 6) Pour atteindre ces objectifs, l'action gouvernementale privilégiera, de façon particulière, les productions pour lesquelles le pays n'a pas de désavantages comparatifs manifestes mais qui pourraient, par ailleurs, corriger sensiblement le déficit commercial actuel du secteur agro-alimentaire. Le gouvernement accentuera prioritairement ses efforts sur :
  - a) Production bovine, caprine et porcine;
  - b) Production de céréales pour l'alimentation en général et pour l'alimentation animale en particulier ;



- c) Production avicole (œufs, poulets) ;
- d) Développement de l'horticulture ;
- e) Production d'oléagineux.

73. Le secteur des **pêches maritimes** constitue un domaine sous-exploité. Le gouvernement devra s'impliquer, beaucoup plus, dans le développement des pêches maritimes de manière à permettre à l'économie nationale de tirer une part équitable de cette richesse également convoitée par des voisins. Il y a là une ressource renouvelable, pouvant donner lieu à une exploitation annuelle importante qui permettrait, à la fois, de relever l'économie des régions côtières et d'améliorer très sensiblement la balance commerciale de l'ensemble des produits alimentaires. L'objectif d'un plan gouvernemental spécifique sera d'assurer la gestion rationnelle et responsable des ressources. Cela permettra d'arriver à une augmentation des captures totales sur mer et à la création d'emplois avec pour conséquence l'amélioration sensible du revenu moyen de l'ensemble des pêcheurs.

74. Les actions suivantes seront entreprises par mon gouvernement :

- 1) Mise en place d'un financement, à travers les coopératives, pour l'acquisition ou la construction de chalutiers professionnels de pêche;
- 2) Mise sur pied de programmes de formation dans les domaines de l'administration, de la navigation, de la capture du poisson, de la direction d'équipement et de l'entretien des bateaux et des engins de pêche;
- 3) Adoption d'une législation sur la pêche de façon à freiner le gaspillage des ressources disponibles ;
- 4) Négociation et financement de programmes visant à la création et à la localisation d'usines de transformation dans les centres de pêche et à la «conteneurisation» du poisson;
- 5) Promotion des produits de la mer auprès des établissements publics et parapublics et de la population en général (étiquetage des produits haïtiens) ;
- 6) Poursuite, intensification et financement des programmes de cultures de poissons d'eau douce, de crevettes et autres crustacés ;



- 7) Établissement de villages de pêcheurs dotés de matériels et d'équipements de conservation des produits de pêche.

**Honorables Parlementaires,**

75. La couverture forestière d'Haïti a diminué d'environ quatre-vingt-dix pour cent (90%) et, si rien n'est fait d'ici quinze (15) ans, Haïti sera un désert. De plus, avec la surpopulation et les migrations internes, les villes métropolitaines produisent et génèrent des centaines de tonnes de détritiques par jour. Ce phénomène est nuisible à la santé, à l'économie et à **l'environnement**. Aussi, le gouvernement se doit-il d'adopter une politique pouvant sensibiliser l'ensemble de la population et inciter le secteur privé à participer aux correctifs.

Je compte à ce propos :

- 1) Vulgariser le programme de construction de centres de Germoplasme et de Propagation végétale capables de produire 63 millions de plantules annuellement ;
- 2) Favoriser la constitution d'un fonds de protection de l'environnement et des écosystèmes auquel participeront le gouvernement, le secteur privé, les organismes non gouvernementaux;
- 3) Mettre en place des programmes visant à favoriser la création de forêt privée;
- 4) Mettre en place des politiques favorisant la création d'usines de transformation et de recyclage d'immondices;
- 5) Lancer des programmes d'éducation et de sensibilisation des jeunes aux problèmes de l'environnement et de l'écologie;
- 6) Créer des centres ou musées régionaux pour la protection de la faune et de la flore marine à partir de fonds spécifiques et de programmes conjoints des secteurs privé et public.

76. Au cours du premier trimestre du prochain exercice fiscal, le gouvernement renforcera le système de gestion des résidus solides et, en accord avec les municipalités, entreprendra un programme de gestion des immondices.



De même des discussions seront conduites avec les municipalités et les partenaires du secteur privé de manière à mettre en place un programme « Zéro plastique ».

77. La disponibilité de **ressources minérales** et la présence de substances minérales assurent une sécurité d'approvisionnement en matières premières et constituent souvent un pilier économique central. Compte tenu des potentialités du pays en ressources minières, le gouvernement devra vulgariser et favoriser les études de recherche et l'exploitation de sites de minerais. A cette fin, le gouvernement compte :

- 1) Réorganiser le Bureau des Mines et créer un organisme autonome chargé de la recherche et de la vulgarisation des sites avec une participation de cet Office dans des sociétés d'exploitation. Le sous-sol haïtien sera concrètement évalué et les études déjà réalisées, revisitées au vu des exigences de l'heure ;
- 2) Mettre en place des politiques visant à l'implantation d'usines de production de combustible à partir de minerais énergétiques, de résidus de bois et d'essence secondaire.

A cet effet nous encourageons vivement le Parlement à voter le projet de Code Minier qui a fait l'objet d'un large consensus.

### **Honorables Parlementaires,**

78. Tous ces objectifs économiques, sur les différents secteurs tels le tourisme, l'agriculture, les services, les industries ou les mines, ne peuvent être atteints sans des infrastructures adéquates. Ainsi, mon gouvernement, face aux déficiences énergétiques et aux déficits infrastructurels en termes de routes, ports, aéroports, et de télécommunications, a l'obligation de continuer à travailler dans le sens de l'amélioration des infrastructures. Ces dernières sont non seulement créatrices d'emplois mais induisent aussi le cadre indispensable pour l'éclosion et le développement des entreprises.



Mon gouvernement, poursuivant la vision du Président de la République, Son Excellence Jovenel Moïse, qui a promis du courant électrique 24h/24, agira avec détermination pour améliorer qualitativement et quantitativement l'accès de la population à l'énergie électrique 24h/24. Ce projet énergétique, phare du Président de la République, mobilisera toute notre attention.

Un modèle sera développé, à base de micro-réseaux, exploitant les ressources renouvelables (*hydraulique, solaire, biomasse, éolienne*) en parallèle à la production thermique. Dans certains cas, des coopératives d'électricité seront établies. Dans d'autres, la collaboration avec le secteur privé, sous la surveillance de l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Energie (ANARSE), visera à assurer une fourniture de service contrôlée, de qualité standard et, surtout, disponible de manière régulière.

79. Dans nos grandes villes, nous allons aider l'immense population d'utilisateurs « informels » d'électricité à devenir des clients légitimes, ayant droit à un service de qualité, protégeant les vies et les biens, et ayant droit au suivi de leurs doléances. Pour ce faire, notre approche sera communautaire et technologique. Le premier cycle des appels à manifestation d'intérêt vient d'être bouclé. Les appels d'offres seront lancés bientôt.

Le programme « *kay pam klere* », qui compte déjà dix mille cinq cents unités installées, sera renforcé et étendu à toutes les Sections Communales. Une attention spéciale sera portée aux zones rurales à habitat dispersé. Un système de crédit permettra l'acquisition de petits équipements individuels ou l'organisation de la fourniture à partir de batteries rechargeables en un point central.

80. Les besoins énergétiques de l'industrie agricole, avec toute l'attention qu'ils méritent, ne seront pas négligés et feront l'objet d'un programme spécial. Les besoins de l'industrie et du commerce, moteurs de la croissance économique tant recherchée, seront aussi pris en compte avec toute l'attention qu'ils méritent. La priorité sera accordée à la gestion commerciale de l'EDH et sa capacité de générer ses propres fonds.

À partir d'une meilleure application des technologies de l'information et de la communication, l'EDH améliorera ses processus de facturation et de recouvre-



ment. Elle investira aussi, temps et effort, dans le développement d'une gestion financière saine. Ainsi, elle prendra alors elle-même en charge les transformations technologiques nécessaires pour fournir une électricité de bien meilleure qualité et, à meilleur prix, à sa clientèle incitant ainsi à l'investissement privé et à la création d'emplois.

**Monsieur le Président,**

**Honorables Parlementaires,**

81. Au niveau des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, nous allons poursuivre la politique de construction et de réhabilitation des infrastructures routières du pays initiée par le Président de la République à travers la « Caravane du Changement ». La construction et la réhabilitation des infrastructures routières et urbaines vont être un levier que nous allons mettre à profit dans le cadre de notre stratégie de promotion des entreprises locales et de la création d'emplois au bénéfice de la population à la recherche d'un revenu décent.
82. L'entretien du réseau routier a fait l'objet de très peu de considération par le passé. Nous le regrettons, car des ressources importantes ont été consacrées à la réhabilitation de ces tronçons au détriment de la construction d'autres tronçons nécessaires au désenclavement de certaines villes. L'entretien routier est un levier sur lequel nous allons mettre un fort accent. Cela nous permettra de mieux utiliser les ressources existantes et nous aidera à créer les emplois nécessaires à la stabilisation de la situation sociale et politique. Dans ce cadre, mon gouvernement va accorder une attention spéciale au Fonds d'Entretien Routier (FER).
83. L'entretien de notre réseau routier fera l'objet de contrats avec des PME spécialisées dans ce domaine. Ce type de contrat éviterait au FER d'avoir à lancer chaque année des marchés de faible montant et permettraient ainsi à nos PME de sécuriser des marchés pour lesquels des ressources seront mobilisées auprès de notre système financier. De façon concrète, notre objectif est de :



- 1) Construire, dans un court et moyen terme, environ cent (100) kilomètres de route par Département ;
- 2) Mettre en œuvre le processus de reconstruction de l'aéroport international de Port-au-Prince et d'extension du Terminal de l'aéroport international de Cap-Haïtien ;
- 3) Poursuivre les travaux de construction de l'aéroport international des Cayes ainsi que le développement des aéroports régionaux (Port-de-Paix, Jérémie);
- 4) Construire des infrastructures portuaires à travers le pays pour faciliter une meilleure circulation des personnes, des biens et des marchandises, et ;
- 5) Réaménager le littoral des villes vulnérables et exposées.

84. Le problème de l'identification des personnes et du contrôle de la population rend difficile voire impossible le ciblage des programmes sociaux, les informations pour le crédit, l'habeas corpus, les recherches, les recoupements, les analyses des services de sécurité ou de justice et, de poser de manière responsable et raisonnable, les problématiques de l'emploi et du logement. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication devrait faciliter l'atteinte de ces objectifs.

Des dispositions cèles seront prises pour que l'Office National d'Identification actualise la base de données du système d'état civil en saisissant dès la naissance et en individualisant chaque citoyen et surtout en assurant un seul recensement biométrique.

85. Nous devons faire en sorte que tous les documents d'ordre académique (diplômes, certificats), judiciaires (casiers judiciaires), de la vie courante (permis de conduire, contrats de travail ou autre, acte de mariage, protection sociale), financiers (comptes bancaires), patrimoniaux (titres de propriété) portent le même numéro d'identification nationale du citoyen. C'est ce qui permettra de contrôler plus facilement les déclarations de patrimoine des responsables, situer les parcours des citoyens, tracer chaque citoyen et donc améliorer, de manière considérable, la crédibilité de l'administration et du pays.



86. Aucun de nos objectifs ne se concrétisera dans un contexte institutionnel et politique fait de distorsions et d'incertitudes. Conformément au vœu exprimé par le Président de la République, dans la droite ligne de ses responsabilités constitutionnelles de garant de la bonne marche des Institutions de l'État, mon gouvernement s'engage à prendre toutes les dispositions appropriées pour que **les élections** se tiennent dans les délais légaux impartis. Une sérieuse menace de dysfonctionnement pèse sur le Parlement haïtien en cas de retard indu dans la mise en œuvre des échéanciers électoraux.

Nous nous engageons solennellement, par-devant la nation et par-devant cette auguste Assemblée, expression de la volonté et de la souveraineté populaires, à tout entreprendre dans le cadre de nos prérogatives, à mobiliser les ressources locales nécessaires et à solliciter l'accompagnement international, là où un tel partenariat se révélerait indispensable pour que le Parlement affiche complet dans son fonctionnement régulier au mois de Janvier 2020. Les élections prévues par la Constitution et la Loi électorale auront lieu à la date convenue. Aucun prétexte ne sera ni donné ni admis. « **Pap gen wout pa bwa** ».

87. Sur proposition du CEP, le décret électoral du 2 mars 2015, réexaminé, sera soumis au Parlement aux fins de modifications en vue de sa transformation en une Loi électorale. Des procédures devront être établies aux fins d'épurer méthodiquement et régulièrement la base des données d'identification de l'ONI. Ce sera pour nous un chantier prioritaire afin d'arriver à terme à des élections qui reflètent la réalité sociodémographique du pays. En tant qu'État, Haïti devra se doter de moyens technologiques et financiers en vue de la modernisation de son système électoral. Le débat initié par l'actuel CEP sur la création d'un fonds électoral national spécial et budgétisé sera approfondi sous mon gouvernement, sans oublier l'épineuse question de la sécurité de tout le processus.

88. L'année 2019 sera celle de la fin de la 50<sup>e</sup> législature. Ce sera le moment favorable, selon les prévisions constitutionnelles, pour le déclenchement du processus de révision de la Constitution. Mon gouvernement, sous le leadership du Chef de l'État, entamera, sans empressement mais avec diligence, des consulta-



tions avec les acteurs politiques et sociaux et se mettra à l'écoute de tous pour un amendement ordonné de notre Loi mère. C'est dans la concertation et dans la réflexion patiente, profonde et responsable que nous éviterons les dérapages qui ont marqué les différentes étapes du processus d'amendement de la Constitution dans les années 2010 et 2011. Je m'en voudrais de ne pas profiter de cette tribune pour féliciter les commissions parlementaires qui se sont mises à l'écoute de tous les secteurs aux fins de soumettre à la Nation des propositions d'amendements devant répondre aux attentes des différentes couches de la population.

A cet égard, mon gouvernement étudiera, avec intérêt, les résultats des travaux en cours de la Commission spéciale de la Chambre des Députés sur la Constitution et de celle du Sénat de la République, ainsi que les réflexions d'un nouveau contrat social, fruit de l'approfondissement du dialogue intersectoriel.

89. C'est le moment pour moi de souligner avec force que la presse, toute la presse, a un rôle clé dans la réussite du combat pour l'inclusion. Guidée par l'esprit d'objectivité, le souci de la vérité et le sens du bien public, la presse reste l'un des principaux atouts pour la réussite du pari démocratique. Point de démocratie sans une presse dynamique, critique, responsable, respectueuse de l'esprit et de la lettre de la Constitution et de la Loi. Aussi, je m'engage à accompagner et favoriser la consolidation d'une presse indépendante, organisée et diverse, véritable baromètre de l'État de Droit et de l'état de la nation.

### **Madame, Messieurs les Parlementaires,**

90. Les défis qui nous interpellent tous, serviteurs de la République, hommes et femmes d'État, ne sauraient s'accommoder de la paralysie institutionnelle et de la fragilisation de l'ordre républicain. Si, sur le volet socioéconomique, nous travaillerons à adopter des mesures urgentes d'apaisement et à développer des politiques publiques aux effets durables de redressement et de stabilité; au plan politique, nous n'épargnerons aucun effort en vue du maintien de la normalité institutionnelle, de l'implantation imperturbable de l'État de Droit en Haïti. Ce pays, malheureusement, est traversé de soubresauts périodiques, générateurs d'instabilité et de déséquilibre défavorable à l'investissement étranger et à la relance de notre industrie touristique, hier florissante.



Mon gouvernement jettera les bases des différents Pacte politique, Pacte social et Pacte économique pour faire passer Haïti de celui « d'État fragile » à celui d'État stable, normal et résolument engagé sur la voie de la modernisation économique.

91. Dans cette quête d'harmonie et de progrès économique et social, et dans la poursuite de ces objectifs d'institutionnalisation démocratique, de stabilité politique et de développement, il nous faudra maintenir le pays dans un état permanent de dialogue entre ses fils et ses filles. La précarité est à son comble et les frustrations énormes. Nous avons entendu les cris de désespoir exprimés par les défavorisés durant les événements des 6, 7 et 8 juillet écoulés. Le Président de la République l'a dit : « Tout sera fait pour une amélioration immédiate des conditions de vie de la population souffrante ». Je m'y engage résolument.

### **Honorables Parlementaires,**

92. Haïti a pris l'habitude des rendez-vous manqués ! Aujourd'hui nous avons, au milieu de cette crise profonde, l'occasion de nous prouver, de prouver à la population et au monde entier que la classe politique haïtienne peut et doit prendre ses responsabilités. Les implications de cette séance vont beaucoup plus loin que la ratification de Jean-Henry Céant au poste de Premier Ministre !

Devant vous, aujourd'hui, je suis venu présenter ma Déclaration de Politique Générale mais je suis surtout venu vous proposer un contrat pour consolider la démocratie, pour sauver Haïti qui s'enfonce, année après année, dans les bas-fonds de tous les classements de développement. Le moment est venu pour nous de lever ces grands défis auxquels le pays fait face. Il n'est pas acceptable, en 2018, que la population soit en butte à une insécurité alimentaire aussi aigue dans plusieurs régions du pays... Il n'est pas normal, à cette phase avancée de la civilisation mondiale, d'avoir plus des deux tiers (2/3) de la population n'ayant pas accès à des soins de santé, à une formation de qualité et à des logements décents.



93. Nous avons donc une responsabilité immédiate, incontournable et collective face à ce constat. C'est le moment plus que jamais pour nous de marquer une rupture pour que nos villes et nos campagnes puissent se souvenir. Une rupture dans nos rapports conflictuels, dans nos clivages, dans les guerres de clans, dans les politiques du « ôte-toi que je m'y mette ! », dans les mauvaises pratiques, les mauvaises attitudes, dans l'irrespect et l'oubli de l'autre...

Ma déclaration de politique générale est, donc, plus qu'un simple énoncé. C'est surtout un cri de ralliement citoyen pour l'œuvre collective et solidaire de rédemption nationale.

Avec le support du Président de la République et votre accompagnement, Honorables Parlementaires, je suis prêt pour cette grande mission historique qui est la nôtre : TOUS ENSEMBLE !

VIV AYITI !

----